

Arrêté n° I/B-2025-13

Fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de technicien principal de 1^{ère} classe
Spécialités : « bâtiment, génie civil » et « services et intervention techniques »
Session 2025

Fabrice VERDIER, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard,

Vu le Code général de la fonction publique, livre III, titre II, chapitre V ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n° 2010-1359 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-III du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, pris pour application des dispositions de l'article 92 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, applicable notamment aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;

Vu l'arrêté n° I/B-2024-72 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de technicien principal de 1^{ère} classe, spécialités : « bâtiment, génie civil » et « services et intervention techniques », session 2025 ;

Vu la Charte Régionale Occitanie ;

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la Région Occitanie ;

Vu la convention générale entre Centres de Gestions relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les Centres de Gestion ;

Considérant que les dossiers d'inscription ont été déposés jusqu'au 21 novembre 2024, cachet de la poste faisant foi ;

ARRETE

Article 1 : La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de technicien territorial principal de 1^{ère} classe est arrêtée à **34 candidats**.

Article 2 : L'épreuve écrite se déroulera le 10 avril 2025, à la salle FLAMINGO, Zone artisanale Terre de Camargue, rue des Marchands, 30220 AIGUES-MORTES.

Les candidats ayant un aménagement d'épreuve seront convoqués au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard, 183 chemin du Mas coquillard, 30900 NIMES.

Article 3 : Les épreuves d'admission se dérouleront au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard, 183 chemin du Mas coquillard, 30900 NIMES, à compter du 06 octobre 2025.

Article 4 : La Directrice Générale du Centre de Gestion du Gard est chargée de l'exécution du présent arrêté lequel sera transmis à Monsieur le Préfet du Gard, publié sur le site internet du Centre de Gestion et transmis aux partenaires.

Fait à Nîmes, le 03 mars 2025

Le Président



Fabrice VERDIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Transmis au Représentant de l'Etat, le : 05/03/2025

Publié le : 05/03/2025



Liste des candidats admissibles Par ordre alphabétique

Examen professionnel de technicien principal de 1^{ère} Classe (avancement de grade)

Spécialités : Bâtiments, génie civil et Services et intervention techniques
Session 2025

Candidats	Spécialité(s)/ Option(s)
1. Madame ARAGUEZ Angeline	Bâtiments, génie civil
2. Madame ARDOUREL Hélène	Bâtiments, génie civil
3. Monsieur BATAULT Olivier	Bâtiments, génie civil
4. Monsieur BELLOT-MAUROZ Laurent	Bâtiments, génie civil
5. Monsieur BOUALAM Abdelkader	Services et intervention techniques
6. Monsieur CANIVENQ Nicolas	Services et intervention techniques
7. Monsieur CHERRIER Frédéric	Bâtiments, génie civil
8. Monsieur CRESPIY Julien	Services et intervention techniques
9. Monsieur DALLO Pierre	Bâtiments, génie civil
10. Monsieur DE BOYER MONTEGUT Fabrice	Bâtiments, génie civil
11. Monsieur FOURNIER Lionel	Bâtiments, génie civil
12. Monsieur GALMICHE Thierry	Bâtiments, génie civil
13. Monsieur GERMA Olivier	Services et intervention techniques
14. Monsieur GRANDIDIER Franck	Services et intervention techniques
15. Monsieur HUGUET Emmanuel	Services et intervention techniques

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20250305-IB-2025-13-AR
Date de réception préfecture : 05/03/2025

Nombre de candidats : 34

16. Monsieur LANDAT Ghislain	Bâtiments, génie civil
17. Monsieur LOUPIA Stéphane	Services et intervention techniques
18. Monsieur LOUVRIER Pascal	Bâtiments, génie civil
19. Madame MARTIN Karyne	Bâtiments, génie civil
20. Monsieur MAS Corentin Pierrick	Services et intervention techniques
21. Monsieur MASTORO Patrick	Bâtiments, génie civil
22. Monsieur MOGUET Julien	Services et intervention techniques
23. Monsieur MUCCILO Philippe	Services et intervention techniques
24. Monsieur NEKOUL Lakhdar	Bâtiments, génie civil
25. Monsieur NOUVEL Philippe	Bâtiments, génie civil
26. Monsieur PISCOT Nicolas	Services et intervention techniques
27. Monsieur SAILLAN Julien	Bâtiments, génie civil
28. Monsieur SAUVAIGO Christophe	Services et intervention techniques
29. Madame SULTAN-RETEUNA Sylvie	Bâtiments, génie civil
30. Madame TEISSIER Noëlle	Services et intervention techniques
31. Monsieur TRIVIDIC Allain	Bâtiments, génie civil
32. Monsieur VIDAILLAC Stéphane	Services et intervention techniques
33. Monsieur VIDAL Cyril	Bâtiments, génie civil
34. Monsieur WEISSE Jeremy	Services et intervention techniques

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20250305-IB-2025-13-AR
Date de réception préfecture : 05/03/2025

Nombre de candidats : 34